

CORRIDA DE CHATEAU DU LOIR

Règlement général 2022

1) Course pédestre

sur route à Château du Loir le samedi 10 décembre 2022.

2) Organisateur

COC Athlétisme Château du loir

Allée Laurent Fignon 72500 Montval sur Loir

Contact : coc.athletisme@laposte.net

Web: <https://www.cocathletisme.fr>

Facebook : coc.athletisme-corridachateauduloir

3) Conditions de participation

Pour les mineurs, autorisation familiale obligatoire.

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés FFA et non licenciés FFA.

5 km : être né en 2009 ou avant

10 km : être né en 2007 ou avant

Conformément à l'article 231.2.3 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence FFA (Fédération Française d'Athlétisme) compétition, loisir ou « pass j'aime courir »**

- soit **Pour FCD (Fédération des Clubs de la défense), FFSA (Fédération Française du sport adapté), FFH (Fédération Française Handisport), FSPN (Fédération Sportive de la Police Nationale), ASPTT (Fédération Sportive des ASPTT), FSCF (Fédération Sportive et Culturelle de France), FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) : la mention « athlétisme ou course à pied en compétition » doit apparaître.**

- soit pour **les autres sports et les non licenciés : un certificat médical de "non contre indication de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition"** de moins d'un an le jour de l'épreuve ou sa photocopie.

Animations enfants : être né en 2010 – 2011 – 2012 ou 2013.

Inscription gratuite, sur place uniquement, sans certificat médical, et avec autorisation familiale

4) Droit d'inscription

Inscription gratuite pour le 20^e anniversaire

Inscription 5 & 10 km uniquement **en ligne** sur cocathletisme.fr

5) Assurances

L'organisateur est couvert par la police responsabilité civile souscrite par la FFA.

Individuelle accident : Les athlètes licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée aux licences en cours de validité. Il incombe aux autres coureurs non licenciés FFA et autres sports de s'assurer personnellement.

Le suivi médical sera assuré par la Croix rouge française.

6) Règles sportives

Dossards

Les dossards sont à retirer à partir de 16h30 à l'Espace Henri Goude (2 avenue Jean Jaurès) et jusqu'à 15 mn avant la course.

Obligation de présenter votre licence ou une pièce d'identité pour retirer votre dossard.

Le port du dossard est obligatoire. **Le dossard doit être porté devant et visible sous peine de disqualification.**

Description de la course

10 km : Circuit fermé sur route avec 1 boucle de 2,650 km et 3 boucles de 2,450 km..

5km : Circuit fermé sur route avec 1 boucle de 2,550 km et 1 boucle de 2,450 km..

Horaire de départ

Enfants : 17h00

5km : 17h45

10km : 18h30

Chronométrage

Classement avec logiciel Logica et chronométrateur officiel FFA.

Ravitaillement festif individuel à l'arrivée, en fonction des règles sanitaires en vigueur.

Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir cette dernière. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.

7) Classement et récompenses

Un lot à tous les inscrits.

Les récompenses 5 km & 10 km au podium :

Récompense aux trois premiers au scratch Homme et Femme. Récompenses aux premiers de chaque catégorie, présents lors de la remise.

Aucune récompense ne pourra être réclamée après la fin de la remise des lots.

Publication des résultats

Les résultats seront affichés et publiés sur notre site web cocathletisme.fr

8) Annulation

Les organisateurs de l'épreuve déclinent toute responsabilité en cas de vol. Ils se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaire à l'ensemble de l'organisation. En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des personnes, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

9) Litiges

Le président du COC Athlétisme club organisateur ou son représentant, est le responsable de la corrida, et de ce fait est habilité à prendre toute décision en cas de litige ou problème survenant pendant la manifestation.

10) Protocole sanitaire en raison de la Covid-19

Dans le respect des directives gouvernementales en vigueur au jour de la course.